

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Le système éducatif  
Refondons l'école – loi  
d'orientation  
Quelques fondamentaux

**Les temps de l'enfant**  
**Refondons l'école de la République**  
**Les rythmes scolaires – la réforme**  
**Mise en œuvre : les outils**  
**Projet éducatif global – le PEDT**  
**Et les projets éducatif & pédagogiques**  
**Le projet – prise de recul**

**La réforme des rythmes scolaires**



1

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### L'intervenant

- ✗ Patrice DAVID
- ✗ Directeur territorial
- ✗ Formation d'animateur socio-éducatif [www.andev.fr](http://www.andev.fr)
- ✗ Membre de l'ANDEV
- ✗ Consultant Formation & Territoires [www.david-documents.fr](http://www.david-documents.fr)
- ✗ Intervenant CNFPT



2

---

---

---

---

---

---


---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Objectifs de cette formation

- ✗ S'informer sur l'actualité – repérer le contexte réglementaire approprié
- ✗ Concevoir une aide à la décision efficace
- ✗ Réfléchir aux prestations péri et extra scolaires
- ✗ La gestion du projet dans un contexte mouvant
- ✗ Découvrir, adapter et s'approprier des outils.
- ✗ Acquérir des bonnes pratiques et des méthodes de réflexion.



3

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Organisation de notre formation

- × Présentation du stage – des participants
- × « Refondons l'école de la République »
- × Les rythmes scolaires : Etudes et constats
- × La réforme


**Les outils :**

- Dossier documentaire
- Méthodes de calcul des coûts
- Check-list du projet
- Note administrative – délib.
- Tableau de critères

- × La réorganisation des accueils.
- × Temps de travail du personnel
- × Conséquences financières
- × Le projet éducatif territorial

**Des fondamentaux en option :**

- × L'organisation du système éducatif - la scolarité
- × Organisation du temps de l'enfant, partage des temps et des compétences.
- × « Refondons l'école de la République » - des constats, des questions, des problèmes.



---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Le dossier remis

- × **Les diapositives projetées**
- × **Dossier documentaire**
  - Journaux, déclarations dans l'actualité, le décret, et des commentaires. Des annexes.
- × **Organisation du temps de l'enfant**
- × **Temps de travail du personnel**
  - Note récapitulative
  - Temps de travail 2013
- × **Calculer les coûts**
  - Deux méthodes pour prévoir son budget - Deux feuilles de calcul - Coûts pour le MEN
- × **Lecture du décret 2013-77**
- × **Quelques sites**
- × **Conséquences de la réorganisation du temps**
- × **Fiche enquête – bonnes pratiques**
- × **Note au maire – rapport BM**
- × **Projet de délibération**
- × **Check-list du projet**
- × **Quizz sur les rythmes scolaire.**

Tous ces documents sont téléchargeables sur le blog [www.david-documents.fr](http://www.david-documents.fr)



---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Organisation du temps de l'enfant  
L'aménagement des rythmes scolaires

### Les temps de l'enfant



---

---

---

---

---

---

---

---

### Organisation du temps de l'enfant

Les temps, les rythmes et la sécurité affective de l'enfant, fondements obligés de l'aménagement du temps de l'enfant.

**L'aménagement du "temps" doit reposer sur deux principes majeurs:**

- ✗ être conçu par rapport à l'alternance du jour et de la nuit.
- ✗ ne pas être à contretemps ou à contre-phase des principaux rythmes biologiques, psychologiques ou biopsychologiques des différents enfants.

**Mais la question de l'organisation des temps sociaux ne peut être oubliée.**




---

---

---

---

---

---

---

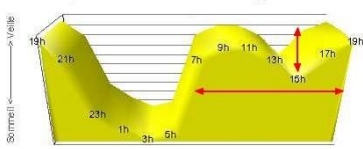
---

---

---

### Un rythme circadien

#### Le rythme circadien de la vigilance



L'éveil, l'attention, la concentration et les performances intellectuelles des enfants varient considérablement en fonction des moments de la journée.

Ainsi les conditions d'apprentissage sont plus ou moins bonnes selon l'heure de cours. Certaines notions complexes sont alors plus délicates à aborder en classe.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

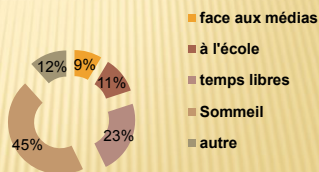
### Temps annuel de l'enfant

**...partage des temps et des compétences.**



Sur 8760 h/an, 11 h de repos et 4775 h d'éveil.

Chaque enfant h/an



Famille  
Ecole  
Périscolaire  
Temps libres  
Loisirs – temps informels




---

---

---

---

---

---

---


---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### « Refondons l'école de la République »



<http://www.refondonslecole.gouv.fr/>

La réussite scolaire pour tous.


Les élèves au cœur de la refondation

Avec vous, refondons l'école

Un système éducatif juste et efficace

Des personnels formés et reconnus.

- × **La concertation** : du 5 juillet au 9 octobre 2012.
- × **Rapport** : Propositions
- × **Jusqu'à fin octobre** : Préparation du projet de loi d'orientation et de programmation
- × **Mi-décembre** : présentation du projet de loi en conseil des ministres
- × **Janvier 2013** : début du débat parlementaire



<http://www.refondonslecole.gouv.fr/ecole-aujour-hui/>

10

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Le cheminement de la refondation



**Projet de loi pour la refondation de l'école**  
présenté en conseil des ministres le 23 janvier 2013.

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans (circulaire 2012-202)

Dispositifs « plus de maîtres que de classes » (circulaire 2012-201)

Décret 2013-77 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Loi de refondation au Parlement



11

---

---

---

---

---

---


---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Le décret rejeté par la communauté éducative

- × Le CSE (Conseil supérieur de l'éducation) a rejeté le projet de décret sur les rythmes scolaires – pour certains le texte va trop loin, pour d'autres pas assez.
- × **Ce texte** prévoit le rajout du mercredi matin en primaire dès septembre 2013 (dérogations possibles : samedi - report à 2014), a recueilli 5 voix pour, 30 abstentions, 23 votes contre et 14 refus de votes.
- × Approbation de l'AMF et de l'ADF - de la Ligue de l'enseignement et de Jeunesse au plein air (JPA).
- × Le gouvernement n'est pas tenu par l'avis de cette instance, qui réunit syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves et collectivités.
- × Mais le projet de décret, qui doit concrétiser une promesse emblématique de François Hollande, n'a recueilli aucune voix des syndicats d'enseignants, ni des fédérations de parents d'élèves, qui se sont tantôt abstenues
- × Ont voté contre (FSU, SUD, CGT, Snalc, FO, Peep) ou ont refusé de voter (SIEN et SE-Unsa).



12

---

---

---

---

---

---

---

---

### Puis un cheminement chaotique...

#### Rejet au CTM (Comité technique ministériel) du 8 janvier 2013

- ✗ Les syndicats ont renouvelé leur opposition ou leur abstention.
- ✗ Le CTM a donc repoussé le projet de décret comme l'avait fait le CSE.

#### Le CCEN (comité consultatif d'évaluation des normes) le 11 janvier a demandé des informations supplémentaires sur le « coût de la mise en œuvre de la réforme »

- ✗ Et finalement a rendu un avis favorable – lors d'une nouvelle réunion convoquée en urgence.
- ✗ Le coût évoqué :
  - + Etat : entre 50 et 90 mC en année pleine.
  - + AMF : environ 630 mC.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Un impossible consensus  
Un débat rémanent  
La question des devoirs

### La question des rythmes scolaires

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### La scolarité obligatoire

Supérieur	UNIVERSITÉS OU ÉCOLES SUPÉRIEURES		Après le bac, études supérieures de 3 à 8 ans (LMD) selon le diplôme visé.		
	Enseignement secondaire	LYCÉE GÉNÉRAL, LYCÉE PROFESSIONNEL ou RÉVISIONNEL	Terminale 1 <sup>ère</sup> 2 <sup>nde</sup>	Bac pro (en 2 ans) BEP ou CAP 2 <sup>nde</sup> pro	Selon le parcours choisi, les études au lycée peuvent durer de 2 à 4 années
COLLÈGE		3 <sup>ème</sup>	14 – 15 ans	Brevet de collège à la fin des 4 années	
		4 <sup>ème</sup>	13 – 14 ans		
		5 <sup>ème</sup>	12 – 13 ans		
		6 <sup>ème</sup>	11 – 12 ans		
Enseignement primaire		ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	CM2	10 – 11 ans	
	CM1		9 – 10 ans		
	CE2		8 – 9 ans		
	ÉCOLE MATERNELLE	CE1	7 – 8 ans		
		CP	6 – 7 ans		
		Grande section	5 – 6 ans		
		Moyenne section	4 – 5 ans		
Petite section	Cycle 1 3 – 4 ans 2 – 3 ans				

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



### Un impossible consensus...



Dès les lois « Jules Ferry » le calendrier scolaire a été élaboré en fonction des contraintes de la société. Les vacances d'été permettaient aux enfants d'effectuer les travaux agricoles et l'instauration d'une coupure le jeudi autorisait la pratique de la catéchèse en dehors de l'école. Par la suite, durant les « Trente Glorieuses », le développement d'une société du temps libre et du tourisme a influé sur l'instauration de trois zones pour les vacances scolaires. Il en fut de même pour la disparition des cours le samedi et l'instauration de la semaine des quatre jours

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### L'aménagement des rythmes scolaires

Trois objectifs essentiels

- ✗ **L'efficacité de l'école :**
  - + améliorer les conditions d'apprentissage et aiguïser l'appétit d'apprendre
- ✗ **Le climat de l'école :**
  - + rechercher une qualité de vie qui permet de réduire les tensions et la fatigue
- ✗ **Les temps de vie de l'enfant :**
  - + mieux harmoniser les temps scolaires, périscolaires et familiaux.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Jours d'enseignement dans le primaire

Source : OCDE 2010	Nb. Annuel d'heures d'enseignement obligatoire		Nb de jours d'enseignement
	De 7 à 8 ans	De 9 à 11 ans	
Autriche	690	767	180
Belgique (Fr.)	840	840	181
Danemark	701	783	200
Angleterre	893	899	190
Finlande	608	640	188
France	864	902	144 – 180
Allemagne	635	790	193
Italie	891	913	167
Japon	709	774	201
Corée	612	703	220
Espagne	833	794	176
Moyenne UE (19)	765	804	184

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Aménagement des temps de l'enfant

- ✳ Rechercher **articulation et cohérence** entre les temps, les pratiques et les activités éducatives qui se succèdent dans la journée la semaine et l'année d'un enfant, d'un jeune.
  - + les temps d'apprentissages et d'enseignements
  - + les temps d'activités et de loisirs
  - + les temps de détente et d'oisiveté
  - + les temps de repos et de sommeil

**La coordination de l'action des différents acteurs éducatifs agissant sur le même territoire auprès des mêmes enfants est indispensable.**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### La semaine de 4.5 jours dans moins de 2% des écoles

Selon le ministère de l'Education nationale, un peu moins de 2 % des écoles fonctionnent déjà avec une semaine de 4,5 jours de travail dans le premier degré.

Sur 43 435 écoles comptabilisées dans l'enquête de septembre 2012,

- + 629 fonctionnent sur neuf demi-journées soit un peu moins de 2 %,
- + 107 fonctionnent selon d'autres modalités (0,25 %)
- + et 42 699 sur 4 jours (98,31 %)"

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### La réorganisation du temps scolaire

L'école le mercredi matin

- + Incidences au plan communal

Diminution les autres jours

- + Pause méridienne
- + Accueil périscolaire

		Heures annuelles d'enseignement pour tous.
Calendrier scolaire initial + Les programmes actuels	36 semaines de 27 h	972 h.
Calendrier annuel actuel	140 jours d'école * 6 h /j 36 semaines	840 h
Calendrier annuel réorganisé	140 jours d'école * 5 h /j 36 semaines avec 3 h le mercredi	808 h
Calendrier annuel différent (- vacances d'été)	150 jours d'école * 5 h/j. 38 semaines 3h le mercredi matin	864 h

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Conférence nationale des rythmes

- \* La journée plus longue mais moins chargée.
- \* Une journée n'excédant pas 5 heures (EE)
- \* Accompagnement éducatif pour tous
- \* Temps de pause méridienne allongé
- \* Au moins 9 demi-journées / semaine.
- \* Réduction de la semaine de classe hebdo à 23 h.
- \* Une année scolaire plus régulière
- \* Une répartition régulière des travaux sur l'année.
- \* Trois zones de vacances même l'été
- \* Partenariat et gouvernance modernisés



C'était en 2011

22

---

---

---

---

---

---

---

---

### Utopie ?

- \* Constat unanime : les journées scolaires sont trop chargées, toute réforme doit commencer par supprimer cette surcharge.
- \* Trois solutions sont possibles pour y parvenir :
  - + Alléger les programmes.
  - + Allonger la durée des cycles d'enseignement : par exemple, répartir sur quatre ans ce qui est aujourd'hui étalé sur trois ans.
  - + Augmenter le nombre annuel des jours de fréquentation scolaire.



23

---

---

---

---

---

---

---

---

### Provocation ?



#### Objectifs idéaux pour une réforme en fonction des données biologiques.

- + Une année scolaire de 200 jours au moins
- + 5 à 6 jours de classe par semaine en fonction des saisons ou des conditions locales.
- + 4 à 6 heures de travail scolaire par jour en fonction de l'âge, y compris le travail personnel à la maison ou à l'étude.
- + Les temps d'apprentissage aux moments de vigilance : avant 11 h, entre 15 h 30 et 17 h.
- + Mais des activités éducatives et culturelles pour tous.



24

---

---

---

---

---

---

---

---



### Les rythmes dans la refondation

- ✗ **A l'origine de cette question**, un rapport en juillet 2010 de l'Académie de médecine.
  - + adapter le temps scolaire aux cycles de l'enfant
  - + préconise la semaine de 5 ou 6 jours de classe et des vacances espacées régulièrement avec des congés d'été réduits.
- ✗ En juillet 2011, le comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires créé par Luc Châtel remet un rapport
  - + Cinq heures de classe par jour au maximum suivies par deux heures « d'accompagnement éducatif »
  - + Neuf demi-journées. L'année scolaire serait réorganisée sur 38 semaines de cours. Une fois le rapport publié, Luc Châtel juge préférable de transmettre la question à son successeur...

---

---

---

---

---

---

---

---

- ✗ Le 9 février, **le candidat Hollande** promet de rétablir la semaine de 9 demi-journées à l'école primaire.
- ✗ Début octobre, le rapport de la concertation valide les 9 demi-journées avec 5 heures de cours par jours à l'école. La réforme des vacances d'été est reportée pour ne pas bloquer la réforme.
- ✗ Le 11 octobre, Vincent Peillon annonce qu'aucun enfant ne sera dehors avant 16h30. Le 16 octobre, lors d'une rencontre avec les syndicats, il annonce la 9ème demi-journée le mercredi matin et 5 h de cours par jour suivis d'une demi-heure de temps périscolaire, pour faire ses devoirs

---

---

---

---

---

---

---

---

- ✗ Pour financer ce projet, le ministère hésitait entre une caisse de compensation (alimentée par l'Etat) ou un système de péréquation (entre communes).
- ✗ **Un fonds interministériel de 250 m€ est annoncé.**
- ✗ **Le point de vue des syndicats enseignants**
  - + **Le Se-Unsa dénonce la "double peine"** : les enseignants seraient contraints de travailler une demi-journée de plus le mercredi matin et feraient 25 heures devant une classe entière au lieu de 23 heures, cela sans compensation.
    - ✗ **Il demande une compensation et le maintien des 23 heures.**
  - + **Le Snuipp : la fin des cours à 15h30.**
  - + **FO : refuse absolument « une loi de territorialisation de l'école publique ».**

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Des rythmes éducatifs adaptés et respectueux...

**Des rythmes éducatifs adaptés et respectueux des besoins des enfants**

Modifier les rythmes éducatifs :


- interroger les pratiques pédagogiques
- modifier les programmes d'enseignement.

La réorganisation du temps scolaire doit être le moyen de renforcer l'égalité d'accès de tous les jeunes aux activités éducatives, citoyennes, culturelles ou sportives.

La réforme doit s'inscrire dans un cadre réglementaire national pour la définition du calendrier des congés, l'organisation du temps de la semaine et de la journée. Le temps scolaire doit être décidé nationalement.

Il est pertinent que l'organisation du temps périscolaire complémentaire fasse l'objet d'une décision locale concertée (à l'initiative CT).

**Enfin, la réforme des rythmes scolaires semble surtout impacter... le périscolaire !**



28

---

---

---

---

---

---

---


---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### C'est maintenant !




Les débats comptables sur les rythmes scolaires bloquent la loi d'orientation.

Chacun prêche pour sa paroisse, et perd de vue l'essentiel : la refondation de l'Ecole.

Où est passée la préoccupation de lutter contre l'échec scolaire ? de tout tenter pour enrayer une situation inacceptable : la sortie chaque année de 150 000 jeunes du système éducatif sans diplôme ni qualification ?

**Refonder le temps scolaire**

- + respecter les besoins des enfants pour faciliter les apprentissages.
- + assurer des journées moins chargées
- + Garantir une pause méridienne minimale de 90 mn,
- + Revenir à une année scolaire plus ample et moins dense,
- + L'école sur 5 jours
- + Allonger l'année scolaire d'au moins deux semaines
- + Instaurer un rythme sept semaines de travail/deux semaines de repos ».



29

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

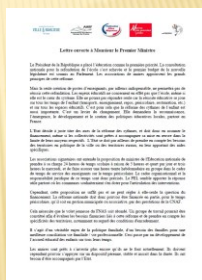
### Lettre ouverte des Maires

- La seule création de postes ne permet pas de réussir la refondation.
- La continuité éducative y participe (PEL)
- L'Etat modifie les rythmes scolaires – il doit financer, même accompagné.
  - + Financement par des prestations CAF.
  - + Des aménagements par territoires et non par établissement.
- La place de l'école maternelle, 30% de deux ans. Des classes passerelles.

... notamment dans les zones défavorisées, urbaines et rurales.



30



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### ✖ Le point de vue des collectivités locales

- + Le périscolaire est le domaine des municipalités mais toutes ne disposent pas des mêmes moyens.
- + La réforme les décharge du mercredi matin. Mais au lieu d'un faible pourcentage d'enfants on leur demande d'encadrer durant trois-quarts d'heure en moyenne la totalité des enfants.
- + Des collectivités demandent l'allongement de la pause méridienne à 2 h ou 2 h 30. Des enfants en classe jusqu'à 16h30 encadrés par les enseignants ainsi la commune ne prend en charge que les effectifs qui déjeunent à l'école.

---

---

---

---

---

---

---

---

### Les enjeux sont doubles

- ✖ D'une part les partisans de la refonte des rythmes en attendent une vie scolaire plus équilibrée et plus supportable pour les enfants. En étalant le temps scolaire sur cinq jours on suit davantage les recommandations des chrono biologistes. Les enfants sont moins fatigués en classe.
- ✖ Un autre enjeu est mis en avant par le RFVE : la réforme des rythmes oblige les écoles à échanger avec la mairie sur l'organisation du temps scolaire.

**C'est l'influence des maires et des projets éducatifs locaux qui est en jeu. Si la situation évolue comme des maires le souhaitent, les enseignants dépendront au quotidien pour une partie de leur service des municipalités.**

**Les éléments connus du PEDT recentrent-ils sur l'école ?**

---

---

---

---

---

---

---

---

### Une réponse à l'échec scolaire ?

- ✖ Vincent Peillon aime dire que l'école, avec les rythmes hérités de Luc Châtel, "maltraite" les enfants.
- ✖ La journées de classe de six heures est inadaptée aux enfants et leur attention en souffre.
- ✖ Les nouveaux rythmes devraient mettre les enfants dans des conditions meilleures.
- ✖ Mais cette réforme ne joue que sur un seul critère d'échec scolaire. Uniforme pour toutes les écoles, elle oublie que l'échec scolaire est très localisé dans le système scolaire français.

---

---

---

---

---

---

---

---

### La question des devoirs

- ✗ Les familles populaires ont foi en l'utilité des devoirs et s'investissent chaque soir - ou presque.
- ✗ Et si l'abolition des devoirs, officiellement interdits depuis 1956, n'était pas le véritable enjeu ?
  - + **Tout processus d'apprentissage scolaire passe par un travail personnel de l'élève, permettant la consolidation des notions abordées en classe.**
  - + **On peut s'interroger sur les effets d'un accompagnement (parfois) dans une "dissidence pédagogique". Les enfants sont pris entre deux normes - la norme scolaire et la norme familiale.**
  - + **Le soutien scolaire, un marché privé estimé à 2 milliards d'euros.**

---

---

---

---

---

---

---

---

### Les motifs pour des devoirs

- ✗ Les enseignants qui continuent à donner des devoirs mettent en avant, outre des motifs d'ordre pédagogique, le poids des attentes parentales.
- ✗ Les devoirs sont un moyen de conserver le contact avec les parents et d'encourager leur implication.

Les devoirs seraient, une fois encore, supprimés dans la loi sur la refondation de l'école (Commission à l'AN).

---

---

---

---

---

---

---

---

### Temps de travail actuel des professeurs

- ✗ 60 h pour l'**aide personnalisée** ou du travail en petits groupes auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- ✗ 24 h consacrées aux **travaux en équipes pédagogiques** (activités au sein des conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle), aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
- ✗ 18 h d'animation pédagogique et de formation ;
- ✗ 6 h de participation aux conseils d'école obligatoires.
- ✗ Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré ont vu leurs obligations de service évoluer (2008).
  - + modification de la semaine scolaire
  - + introduction de l'aide personnalisée.
- ✗ Aujourd'hui, ils consacrent
  - + 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves,
  - + 1.5 à 2 heures hebdomadaires en moyenne annuelle à L'aide personnalisée.

*936 h. /an*

---

---

---

---

---

---

---

---







La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Quelle nouvelle organisation du temps scolaire ?

- + 24 heures d'enseignement hebdomadaire
- + Réparties sur 5 jours
  - × 5 h 30 maximum / jour
  - × 3 h 30 maximum ½ j
- + Pause méridienne de 1 h 30 au moins.



L'aide personnalisée (AP) est transformée en « activités pédagogiques complémentaires » (APC), inscrites dans le temps de service des enseignants et organisées en « groupe restreint »


40

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Quel nouveau schéma pour la journée ?

**Options**

- × Horaires différents élémentaire – maternelle.
- × Réorganisation du dispositif actuel
  - + Acteurs
  - + Horaires
  - + Organisation spatiale

- × Interclasse largement augmenté :
  - + Repas et temps éducatif
  - + L'EM reprend à 14 h 30 après repos.
- × Organiser un roulement en deux jours
  - + Des plages plus importantes pour des activités intéressantes
  - + Moins d'animateurs mais plus longtemps.
- × Modifier l'offre
  - + 11 h 30 – 12 h 15 ?


41

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Négocier une organisation ?

Accueil	Accueil				
Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
Restau.					
3 h.	Périscol.				

EM / EE  
Accueil matin  
Enseignement  
Restauration  
Péri-éducatif (3 h)  
Périscolaire  
Accueil loisirs  
APC  
Soutien – Etudes ?


La réforme des rythmes scolaires

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---


La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

**Méthode :**  
 Composer sa documentation  
 Recueillir les données  
 Préparer la prise de décision

### La réforme : les objectifs et les impacts d'une nouvelle organisation

**Composantes de l'activité :**

- + Objectifs pédagogiques
- + La concertation - consultation
- + Ressources humaines
- + Logistique
- + La question financière



43

---

---

---

---

---

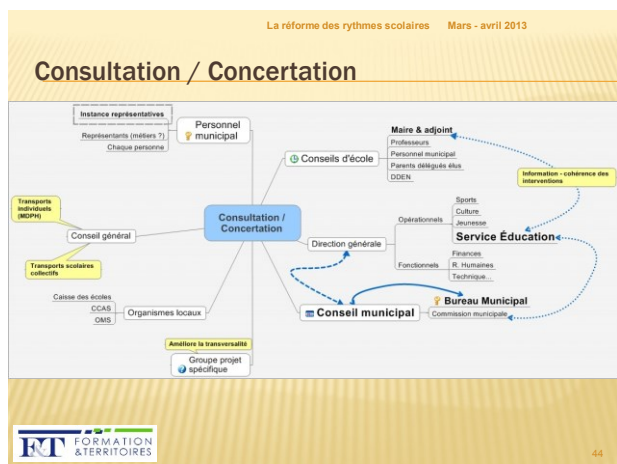
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---


---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Organisation



- ✗ Maîtrise d'ouvrage – appel possible à des ressources externes ?
- ✗ Lien(s) avec les projets d'école écrits antérieurement ?
- ✗ Mobilisation d'acteurs, agrément (qualification) des intervenants.
- ✗ Régime juridique : Temps periscolaire (sauf APC) : Pas d'obligation pour l'enfant – la famille.
- ✗ Création du service par délibération ? Règlement intérieur ?
- ✗ Contrôle de la PMI pour les – de 6 ans ?
- ✗ Gratuité souhaitée, mais non obligatoire.
- ✗ Amendement aux dispositifs contractuels (enfance – jeunesse CAF).
- ✗ Augmenterait la dotation pour les écoles privées sous contrat ?



45

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Les interlocuteurs à envisager...

#### Les interlocuteurs

Liste non exhaustive...

- ✗ Personnel municipal de l'éducation
- ✗ Animateurs et ETAPS municipaux
- ✗ Conseils d'école
- ✗ Professeurs des écoles
- ✗ Directeurs d'écoles
- ✗ Inspecteurs de circonscription (IEN)
- ✗ DASEN

Mais aussi :

- ✗ Conseil général (transports).
- ✗ Commission scolaire
- ✗ Parents d'élèves
- ✗ Caisse des écoles
- ✗ DDEN
- ✗ Education populaire
- ✗ DDT (direction départementale des territoires)
- ✗ CAF (caisse d'allocations familiales)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### La procédure

- ✗ **Art. D.520-11** : Le CE intéressé ou la commune ou l'EPCI peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN, après avis de l'IEN.

#### Le DASEN arrête l'organisation pour chaque école

- ✗ Après examen des projets soumis
- ✗ Après avis du Maire (Cet avis est réputé acquis dans les 15 j.)
- ✗ Pour 3 ans au plus

- ✗ **Art. D.520-12** : Le DASEN

- + veille au respect des conditions (24 h sur 5 jours... etc.)
- + S'assure de la compatibilité avec l'intérêt du service
- + Et de sa cohérence avec le PEDT élaboré conjointement
- + .... Exercice de la liberté religieuse.

Règlement départemental après avis du CDEN

---

---

---

---

---

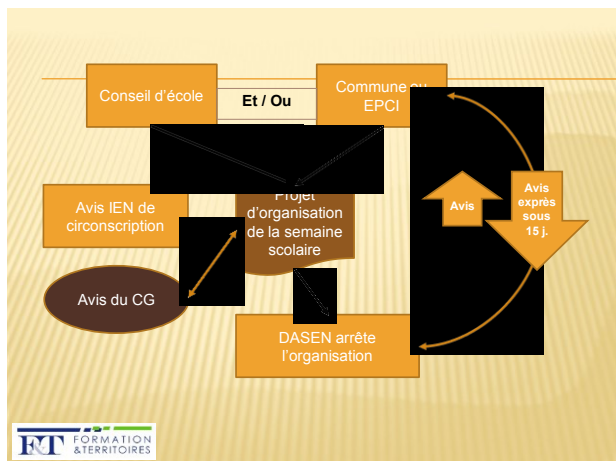
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Dérogation : Une délibération inutile ?

- \* Le CGCT : Article L2121-29 - Créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorff 24 février 1996
  - + **"Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.**
  - + **Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le département. (-.)**
- \* *Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local."*

Donc, hormis les cas expressément prévus, les affaires de la commune peuvent être réglées par le maire, chef de l'exécutif, mais seulement agissant par délégation du CM.

L 2122-22 : "Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat ":

Donc, délibération obligatoire... à quel titre le maire écrirait simplement au DASEN ?

Les exceptions sont notamment liées au rôle du maire agent de l'Etat (police, inscriptions scolaires, Etat civil etc.)

Les cas de délégations sont prévus par le CGCT, L2122-22 et une délibération doit être prise puis ensuite le maire rend compte au CM.

Page 20 : Le maire aura jusqu'au 31 mars pour informer le DASEN , par courrier recommandé – le cachet de la poste faisant foi – , de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014. Le DASEN accusera réception de cette demande et en confirmera la bonne prise en compte.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires

- Proposer une organisation
- Réorganiser les plannings du personnel
- Inscriptions budgétaires
- Le pilotage local de cette réforme

### Mettre en place la réforme : les outils

51




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Nouvelle organisation de la semaine scolaire ?

Circulaire n°2013-019 du 4-2-2013

Par semaine	Elève	Professeur
APC Activités pédagogiques complémentaires	1 h <b>pour certains élèves</b>	1 h / s. 36 h /an
Formation (Conf. Péda.) Formation à distance Concertation : Conseils de classe :		9 h par an 9 h par an 54 h + 24 h 6 h
Cours :	24 h	24 h
Accueil CT	3 h	
	<b>Semaine de 27 h</b>	<b>Semaine de 24 h + 36 * 3 h = 108 h</b>

108 h



La réforme des rythmes scolaires

52

---

---

---

---

---

---

---

---


---

---


La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Temps de travail des personnels FPT

- × La durée du travail effectif est fixée à trente-cinq heures par semaine ...
- × Le décompte est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum.
- × La durée du travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.



**Feuille de calcul – temps de présence**  
Pour monter rapidement des simulations.



53

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### La question financière

- × Calculer des coûts
  - + La **composition des coûts**
  - + La question des recettes
- × **Deux méthodes**
  - Budget modificatif
  - Budget base zéro
- × Démonstration avec des **feuilles de calcul**.
- × L'objectif est de partager le raisonnement.



Évalué à 150 euros par enfant et par an, le coût de la réforme devrait atteindre 630 millions d'euros pour les collectivités locales, selon l'AMF

Au salon des maires, François Hollande a évoqué 260 millions de crédits.  
Pour 6,6 millions d'écoliers :  
**39,40 € / enfant.**



54

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Fonds spécifique d'aide aux communes

Source : lettre du PM aux associations d'élus.

- × **Aide financière en 2013**
  - + par enfant
  - + Forfait de **50 €**
  - + Majoration : **40 €** pour les communes les plus en difficulté.
- × **Aide financière en 2014**
  - + Pas d'aide forfaitaire
  - + DSU et DSR : 45 € par élève.



55

---

---

---

---

---

---

---

---



La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Impacts au niveau de la CAF

**Financement existant**

- + Elargissement de la plage horaire (Lu, Ma, Je, Ve.)
- + Pso en ALSH sur l'ensemble (critères).
- + Au titre du CEJ

**→ Actions nouvelles au schéma de développement**


**Avenant si mobilisation de moyens supplémentaires**

- + Transfert du mercredi (3 h)
- + Repas Me. déduit (Pso)

**Création de nouveaux accueils :**

- × < 2 h non financé (Pso ou CEJ)
- × Non associé à un accueil du matin ou du soir dans le cadre d'un PEG: non financé

<b>Evolution répondant aux pré-requis :</b>	Diagnostic effectué
	Qualité du projet
	Limite des financements CAF

 56

---

---

---

---

---

---

---


---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Pilotage



- × Direction de cet accueil ?
- × Modalités d'encadrement du personnel, des ATSEM ?
- × Les contenus pédagogiques, si absence de projet éducatif territorial.
- × Rôle du conseil d'école (valide, est informé, décide ?)
- × Place des familles ?

 57

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Un PEDT élaboré conjointement par la collectivité,  
les services de l'Etat  
et les partenaires intéressés  
Le projet éducatif global

### Le projet éducatif territorial

 58

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Le projet éducatif local (PEL)

- ✗ est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local au sein desquels ils vivent.
- ✗ fixe les principes selon lesquels s'articulent et se coordonnent la politique éducative de la commune (la politique éducative locale) et celles des autres acteurs (éducation nationale, départements, régions, associations...)
- ✗ est la ligne directrice des actions des différents acteurs internes.

---

---

---

---

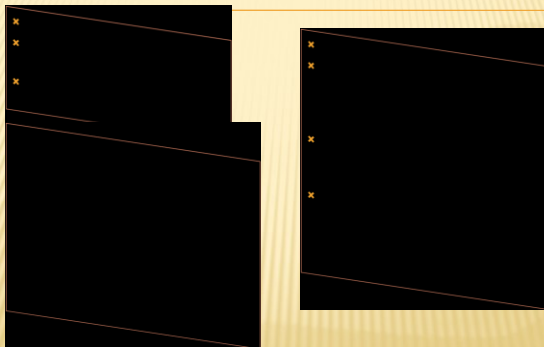
---

---

---

---

### Le projet éducatif local (PEL)



---

---

---

---

---

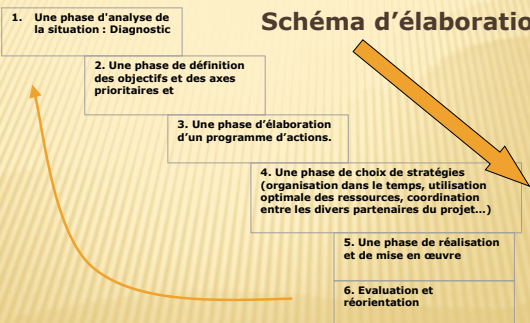
---

---

---

### Le projet éducatif local (PEL)

#### Schéma d'élaboration



---

---

---

---

---

---


---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Thématiques d'une évaluation d'une politique territoriale

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence de la politique par rapport au diagnostic</li> <li>• Efficacité – Impact (Nombre – répartition territoriale, fréquence, participants...)</li> <li>• Efficience (pour chaque projet rapport qualité – coût).</li> <li>• Durabilité (Appropriation – renforcement de la capacité à mener le projet).</li> <li>• Visibilité (communication – promotion – diffusion).</li> <li>• Les publics : Homogénéité ou diversité – mixité – public cible ou opportunité ?</li> <li>• Petite Enfance, Enfance et Jeunesse</li> <li>• Levier d'action – Effet sur l'environnement proche – lointain.</li> <li>• Gouvernance, management et transversalité</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<p>A mi-parcours, on pourra s'attacher à quelques questions et quelques indicateurs choisis, portant sur quelques objectifs suivis finement dans le temps.</p> <p>Il sera possible de réorienter telle action ou telle partie de la stratégie en fonction des résultats observés.</p> <p>En fin de projet, il faut reprendre l'ensemble des questions stratégiques, analyser l'ensemble des indicateurs clés, afin de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✳ construire une évaluation stratégique complète du projet,</li> <li>✳ rapprocher cette évaluation des moyens mis en œuvre (humains, financiers)</li> </ul>
---	--

 62

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Les temps de l'enfant

Le PEG doit permettre une articulation entre les différents temps (scolaire, péri et extra scolaire), en précisant la complémentarité et l'interaction, mais aussi les spécificités dans le respect des rythmes de vie et des besoins des enfants et des jeunes. Il doit aussi apporter une réponse de qualité aux questions d'organisation du temps et de la vie familiale.

<b>Le temps scolaire :</b>	Relève de l'Education nationale, c'est un temps éducatif <b>d'éducation formelle</b>
<b>Le temps périscolaire :</b>	Un temps éducatif <b>non formel</b> . 1.- le temps du transport scolaire, 2.- la période d'accueil avant la classe, 3.- le temps de la restauration à l'école, 4.- les études surveillées, l'accompagnement à la scolarité, les activités culturelles ou sportives,
<b>Le temps extra-scolaire :</b>	Un temps éducatif <b>non formel</b> , situé en soirée, le mercredi lorsqu'il n'y a pas classe, en fin de semaine et pendant les vacances.
<b>L'environnement local</b>	Un temps de vie <b>informel</b> . « il faut tout un village pour élever un enfant »
<b>Les médias</b>	Un temps <b>informel</b> qui peut aussi être éducatif

 63

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Les PEL pour une éducation partagée

<ul style="list-style-type: none"> <li>✳ Une démarche locale de mobilisation et de mise en cohérence des acteurs et des ressources éducatives des territoires.</li> <li>✳ Un cahier des charges national pour assurer la cohérence des pratiques sur les différents territoires est attendu.</li> <li>✳ Créer les conditions indispensables pour être le moteur d'une véritable dynamique de coopération entre les membres de la communauté éducative.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✳ <b>La réforme des rythmes scolaires est un levier et une chance pour s'inscrire d'emblée dans un projet éducatif global de territoire.</b></li> <li>✳ La gouvernance locale de ces projets doit assurer le respect de l'autonomie des différents acteurs éducatifs, tout en favorisant l'émergence d'objectifs communs et la convergence des fonctionnements institutionnels des différentes structures.</li> </ul>
---	--

 64

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### L'annonce du PEDT dans le projet de loi

Mieux associer les partenaires de l'école et mieux évaluer le système éducatif.

Le **PEDT** élaboré conjointement par la collectivité, les services de l'Etat et les partenaires intéressés (Décret)

- ✗ Favoriser une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités hors temps scolaire pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.
- ✗ Proposer au élèves des activités périscolaires diversifiées (sportives, culturelles, artistiques, etc.) qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Une circulaire est annoncée  
Article 46 de la loi.

**Une école juste pour tous et exigeante pour chacun**



65

---

---

---

---

---

---

---

---


---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Brest  
Angers  
Perpignan

### Quelques exemples souvent cités



66

---

---

---

---

---

---

---


---

---

---


La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Brest



Entre collectif et individuel

- ✗ Construction de la personnalité
- ✗ Acquisition de l'autonomie – responsabilité
- ✗ Respect de soi et des autres
- ✗ Socialisation et citoyenneté
- ✗ Reconnaissance du rôle des parents
- ✗ Solidarité
- ✗ Mixité sociale



67

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

## Rencontres nationales des PEL



**En 2012 :**  
Un projet d'éducation

- ✗ Pour quel développement territorial ?
- ✗ Quels temps, espaces et contenus éducatifs ?

**Comment les projets locaux d'éducation**

- + peuvent-ils borer un territoire pertinent ?
- + Intègrent-ils les temps comme des éléments structurants ?
- + Peuvent-ils permettre une transmission des savoirs cohérente dans le cadre actuel de la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences à l'école ?

Les rencontres nationales 2012 - Actes

FORMATION & TERRITOIRES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

## Angers, ville éducatrice

Le Projet Educatif Local d'Angers : une ambition éducative pour tous, et pour combattre les inégalités



Lignes de programmes	Aider la fonction parentale	Réduire les inégalités « donner une chance à chacun »	Maîtriser les médias et le virtuel	Faire ses choix « inventer sa vie »	Se construire face au non sens	Favoriser la diversité des talents	Respecter soi, l'autre, l'environnement	Faire évoluer la réponse institutionnelle
	<b>Eduquer, « l'affaire de tout un village » proverbe africain</b>							
PRIORITÉS ACTIONS	Soutenir la maîtrise des langages			Aider l'ado, le jeune à se construire				
	Conforter les parents dans leur rôle éducatif		 <b>lignes d'actions</b>					

FORMATION & TERRITOIRES

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

## Angers, ville éducatrice



- ✗ Les leviers - Objectifs
  - + Aider la fonction parentale
  - + Réduire les inégalités « donner une chance à chacun »
  - + Maîtriser les médias et le virtuel
  - + Faire ses choix « inventer sa vie »
  - + Se construire face au non sens
  - + Favoriser la diversité des talents
  - + Respecter soi, l'autre, l'environnement
  - + Faire évoluer la réponse institutionnelle
- ✗ Les priorités d'action
  - + Conforter les parents dans leur rôle éducatif
  - + Soutenir la maîtrise des langages
  - + Aider l'ado, le jeune à se construire

**« Eduquer, l'affaire de tout un village » - proverbe africain**

Le Projet Educatif Local d'Angers : une ambition éducative pour tous, et pour combattre les inégalités

FORMATION & TERRITOIRES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

---





La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Perpignan – Objectifs généraux



- ✗ Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique
  - + Structurer le partenariat éducatif.
  - + Qualifier les acteurs
- ✗ Favoriser l'épanouissement des enfants
  - + Favoriser la réussite scolaire.
  - + ...une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant.
  - + ...la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif.
- ✗ Éduquer à la citoyenneté
  - + Favoriser le « vivre ensemble ».
  - + Favoriser la participation des enfants ...
- ✗ Valoriser le rôle éducatif des parents
  - + Favoriser le dialogue entre professionnels et parents.
  - + Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles.


---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Articulation des projets


**Déclinaison périscolaire du PEL**

Le PEDT associe à la collectivité territoriale l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État concernées, associations, institutions culturelles et sportives, etc.

Le projet éducatif local (PEL) est une politique sur un territoire défini qui implique la collectivité territoriale.

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils collectifs de mineurs.

1 – MEN  
2 – PV  
3 – J & S




---

---

---

---

---

---

---

---


---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Le **projet éducatif** définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils collectifs de mineurs.

Le **projet pédagogique** précise les conditions de mise en œuvre




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Le projet éducatif - Contenus

- ✗ Les acteurs
- ✗ Les partenaires
- ✗ Cerner les besoins
- ✗ Son élaboration
- ✗ Sa diffusion

ALSH – CVL

- ✗ Quelques repères
  - + Culture artistique
  - + Education physique et sportive
  - + Nouvelles technologies
  - + Développement durable
  - + Rythmes de vie de l'enfant

---

---

---

---

---

---

---

---

### Projet pédagogique

**Le projet pédagogique précise concrètement le projet éducatif pour chaque accueil.**

- ✗ Le projet pédagogique doit :
- ✗ préciser les conditions de mise en œuvre
- ✗ être rédigé en concertation avec les personnes qui assurent l'animation.

---

---

---

---

---

---

---

---

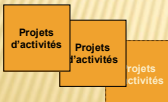
### Organisation du travail

Projet éducatif territorial - PEL

Projet éducatif

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils collectifs de mineurs.

- ✗ Le projet pédagogique précise les conditions de mise en œuvre



- Formulation d'un objectif :
- Défini avec un verbe d'action
  - Tourné vers le participant
  - Inscrit dans le temps
    - Précis et mesurable
    - Réalisable

---

---

---

---

---

---

---

---

### PP : contenu réglementaire

- ✗ La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre
- ✗ La répartition des temps respectifs d'activité et de repos
- ✗ Les modalités de participation des mineurs
- ✗ Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps
- ✗ Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs
- ✗ Les modalités d'évaluation de l'accueil.
- ✗ Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Il doit permettre de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Grille pour un projet pédagogique

- ✗ Les moyens
- ✗ Les espaces d'accueil
- ✗ La concertation
- ✗ Diffusion – communication
- ✗ L'organisation (public – animateurs – ressources).
- ✗ Conditions d'accueil
- ✗ Typologie du public (contexte)
- ✗ Les différents acteurs, le partenariat
- ✗ La vie quotidienne
- ✗ Les activités, choix, rôle des animateurs
- ✗ La conduite du projet (évaluation – ajustements).

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Objectifs pédagogiques

Projet éducatif	Projet pédagogique
Nos valeurs	Le contexte
Inventaire des besoins et des attentes	– Caractéristiques socio-culturelles – Environnement
Objectifs de la structure	Les activités : rythme et nature
Les ressources, les choix des financements	Conformité aux contraintes réglementaires
	Prise en compte du handicap
Participation des familles et des jeunes (démocratie participative – représentative).	Des cultures diversifiées
	Communication Familles – l'équipe – l'organisateur
Communication – Diffusion	Fonctionnement de l'équipe d'animation
Suivi régulier.	Modalités d'évaluation de l'action

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Le processus d'évaluation

- ✖ Démarre dès l'élaboration d'un projet territorial
- ✖ Accompagne l'ensemble du cycle de vie du projet
  - + Permet aux acteurs de prendre du recul sur leur action à certains moments clés.
  - + Les indicateurs utilisés à chacun des temps du projet et pour l'évaluation.

L'évaluation est une composante incontournable de toute politique territoriale, permettant de vérifier

- + l'adéquation aux objectifs,
- + l'efficacité de l'action,
- + et permettant un choix de reconduction, modification, voire d'arrêt de l'action.

Cette étape intermédiaire ou finale d'un projet est un moment de communication, de partage.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### La procédure d'évaluation

#### Étape 1 : Les questions pour s'interroger sur les résultats que l'on attend de sa stratégie, et que l'on souhaite mesurer

Elles ont été choisies parce qu'elles correspondent à des enjeux forts de la politique territoriale, partagées par les acteurs locaux engagés dans de telles démarches.

#### Étape 2 : Se fixer des objectifs mesurables et y associer des indicateurs

Les indicateurs clés proposés dans le PEGT doivent permettre de mesurer, de manière synthétique, les impacts de sa stratégie territoriale.

#### Étape 3 : Valider politiquement les « indicateurs stratégiques », et les renseigner

Les indicateurs stratégiques devront permettre aux élus de « piloter » leur projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

C'est pourquoi il importe que les indicateurs clés soient débattus et validés collectivement par les élus.

#### Étape 4 :

Il est alors temps de renseigner finement ces indicateurs afin de disposer d'un état zéro à l'aune duquel seront mesurés les progrès et les évolutions.




---

---

---

---

---

---

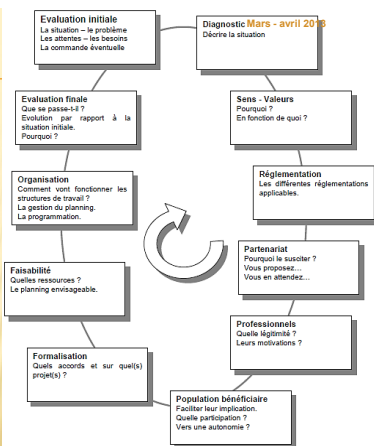
---

---

---

---

### Cycle de vie d'un projet




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---


La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Le dossier remis

- \* **Les diapositives projetées**
- \* **Dossier documentaire**
  - + Journaux, déclarations dans l'actualité, le décret, et des commentaires. Des annexes.
- \* **Organisation du temps de l'enfant**
- \* **Temps de travail du personnel**
  - + Note récapitulative
  - + Feuille de présence 2013
- \* **Calculer les coûts**
  - + Deux méthodes pour prévoir son budget - Deux feuilles de calcul - Coûts pour le MEN

- \* **Lecture du décret 2013-77**
- \* **Questions en attente**
- \* **Quelques sites**
- \* **Conséquences de la réorganisation du temps**
- \* **Fiche enquête – bonnes pratiques**
- \* **Note au maire – rapport BM**
- \* **Quizz sur les rythmes scolaire.**
- \* **Projet de délibération**
- \* **Check-list du projet**
- \* **Choix de l'échéance (grille)**

**Sommaire**



83

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Check-list

- Pilotage du projet
- Etat des lieux, les interlocuteurs
- Une nouvelle organisation
- Incidences organisationnelles et financières
- La communication

### Prise de recul



84

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Check-list du projet

1

- Les connaissances sur le rythmes de l'enfant** sont-elles diffusées dans votre organisation ?
  - un mémo pour les élus
  - une discussion en DG
  - la commission municipale
  - la caisse des écoles
  - le personnel du service
  - les animateurs – agents de restauration ?
- Le projet politique**
  - **Connu, précisé, diffusé.**
- \*  **Pilotage du projet**
  - + Désignation d'un chef de projet
  - + Légitimité de ce pilote ?
  - + Niveau des décisions ? CoPil ou bureau municipal ?
- \* **Disposer de ressources externes ?**
  - + Ingénierie
  - + Logistique
  - + Outils (gestion des temps)



85

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

2

Check-list

**Etat des lieux**

- Certaines écoles sont-elles encore sur 4.5 jours ?
- La question des rythmes scolaires → dans les projets d'école.
- dans les compte-rendus des conseils d'école depuis 2010 (Débat L. Châtel).

**La réflexion doit concerner le bassin de vie.**

- Validation politique de ce champs d'intervention
- Quel est votre niveau de connaissance ? (Environnement).
- Modalité d'information et d'échange avec le secondaire


**La concertation avec l'école privée.**

**•Vérifier la liste des opérateurs des activités périscolaires.**

- Contacter le(s) pilote(s) pour une éventuelle modification des conventions – contrats – marchés publics des opérateurs.
- Connaître **finement** l'organisation de la semaine et les horaires de chaque école, vérifier la théorie et la pratique.

**• Bench-marking**

- Les communes voisines / amies / proches mènent-elles une réflexion ?
- Quelles démarches comptent-elles entreprendre.


86

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

3

### Une nouvelle organisation

Check-list

- ✗ **Le budget 2013, (ou 2014)** sachant que les changements auront lieu dès septembre
  - + conséquences dès le BP
  - + budget supplémentaire avant l'été ?
- ✗ **Cohérence avec les objectifs d'amélioration des rythmes de vie de l'enfant ?**
- ✗ **Le projet éducatif territorial (PEDT)?**
  - + Cohérence sur le territoire,
  - + peut-être label pour bénéficier de financements ?
- ✗ Activer le partenariat : CAF – EPCI.
- ✗ Les communes proches progressent-elles dans leur réflexion ?
  - + Leurs premières orientations ?


87

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

4

Check-list

- Incidences organisationnelles**
- La classe le mercredi matin va nécessiter de mobiliser les moyens habituels :
  - **patrouillage scolaire - pédibus**
  - **transports scolaires**
- Cette ouverture va générer des prestations d'autres services
  - **chauffage**
  - **permanences techniques**
  - **assistance informatique**
- Cette ouverture peut générer des modifications dans les marchés ou conventions
- ✗ **Administration :**
  - + Les horaires, les effectifs déclarés à votre assureur.
- ✗ **Marchés publics :**
  - pour les transports
  - pour l'achat de repas
- Conventions avec des opérateurs (**avenants**).


88

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013


5

Check-list

- L'accueil des écoliers entre 15 h 30 et 16 h 30
  - suppose des locaux, du matériel.
  - Les dossiers, consignes médicales, consignes de remise aux parents (maternelle) seront-ils à disposition des animateurs ?
  - Comment « inscrire » des enfants à une activité municipale, alors qu'ils ne fréquentent pas tous le périscolaire ?

□ **Questions financières**

- Les familles seront-elles sollicitées pour une participation financière ?
- La grille des tarifs (délibération) sera-t-elle en conformité pour septembre 2013, ou pour les inscriptions ?).
- Paramétrage(s) des outils informatiques, inscriptions, dossiers, facturation.
- Vérifier les régies de recette, pour pouvoir encaisser des produits de l'activité.


89

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

6

Check-list



- × **Communication interne**
- × Rassurer..., le personnel est inquiet.
- × Faire partager (transversalité) les orientations et les propositions
- × Mobiliser
- × Et ensuite ne pas oublier de dire merci...
- × **Communication externe**
- × Faire connaître la position politique sur cette réforme.
- × Désigner un interlocuteur facile à joindre.
- × Annoncer la concertation
- × Rendre compte de la concertation
- × Formaliser le résultat, les décisions (CM extraordinaire ? – délibération).

× **Des médias**

- × Intranet, mis à jour régulièrement...
- × Page sur le site internet
- × Page facebook - Twitter
- × Un blog d'échange et de discussions
- × Conférence de presse, visite organisée lors d'une réunion, communiqués réguliers.


90

---

---

---

---

---

---

---

---


---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Mise en œuvre

- × Possibilité de déléguer - Forme de contractualisation ?
- × Participation financière de l'Etat :
  - × critères
  - × modalité
  - × pérennité.
- × Facturation pour les enfants hors communes ?
- × Locaux utilisables, par exemple les salles de classe ?.
- × Gestion des inscriptions – dossier enfant de l'école accessible ?
- × Modulation des trois heures hebdomadaires ?
  - + Sur deux jours ? - Sur la semaine ?
- × Taux d'encadrement ?
  - Exigences pour quitter l'enceinte scolaire ?
- × Accueil si le professeur est absent ?
- × Pérennité de ce SP en cas de grève du personnel ?


91

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Les erreurs à ne pas commettre  
Les atouts d'un tel projet  
Les limites de cette démarche

---

Analyse critique d'un projet



92

---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Huit erreurs à ne pas commettre

Des erreurs à ne pas commettre

- × **Le gadget** : Engager cette modification comme une simple action contrainte.
- × **Un territoire inapproprié**, un chef de file non reconnu.
- × **Le pilotage à vue** : une structure de pilotage qui ne remplit pas son rôle
  - + concertation – réflexion – décisions.
- × **Un portage insuffisant** : Un coordonnateur en retrait – peu disponible. Un portage politique problématique.



93

---

---

---

---

---

---


---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Des erreurs à ne pas commettre

- × **Un partenariat bloqué**. L'histoire du territoire a des influences sur le partenariat, peut faire remonter des hostilités anciennes.
- × **Un arbitrage insuffisant** pour l'allocation en interne de ressources, les priorités à donner aux actions transversales, la simplification de certaines actions en doublon.
- × Une piètre **communication interne** : une mobilisation insuffisante des acteurs, des réactions d'opposition sans réponse laissant subsister des freins, l'absence de « mémoire ».
- × **Une communication externe** peu efficace, un plan de communication non partagé, une circulation de l'information freinée.



94

---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Les atouts possibles de la démarche

- ✦ Une **valorisation** des actions existantes peu connues ? peu utilisées ?
- ✦ Une **globalisation** des champs d'action, « il faut tout un village pour éduquer un enfant »
- ✦ Une **sollicitude** vis-à-vis des partenaires, l'instauration d'une (certaine) convivialité.

- ✦ **Méthode projet** :
  - + **Transversalité**
  - + **Travailler ensemble.**
  - + **Peut s'affranchir des lourdeurs hiérarchiques**
- ✦ L'occasion de
  - + **redéployer** actions / ressources
  - + **Mobiliser** des acteurs éloignés de l'éducation.



95

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---


La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Limites de cette démarche

- ✦ L'école primaire reste le **centre de gravité**, mais n'est plus le cœur de la politique. Elle reste une composante incontournable.
- ✦ Un projet devant être « durable » intégrant tous les acteurs (enfants – familles – professionnels – la population) s'inspirant d'une démocratie directe.

- ✦ L'évaluation quantitative et qualitative publique peut susciter des effets collatéraux.
- ✦ Disposer de moyens (marges de manœuvre ou moyens nouveaux) paraît indispensables pour assumer un tel projet dans le temps.

**Viable  
Vivable  
Equitable**



96

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Bilan de cette session



97

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---




# Réforme des rythmes scolaires F&T – Formation & Territoires

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

## Disposez-vous maintenant

- Des informations indispensables pour décliner au plan local les modifications annoncées ?
- Des outils pour lister les enjeux, les conséquences prévisibles sur votre organisation ?
- Des repères pour gérer les relations en amont et en aval ?
- Des outils de bench-marking ?


98

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Les écoliers français ont "44 jours de cours par an", mais quelle est la moyenne dans l'OCDE ?	180	190	190	200
La journée des primaires est une des plus lourdes d'Europe six heures, plus les devoirs à la maison. Mais depuis quand ceux-ci sont-ils censés être interdits ?	1980	1996	2012	1969
Dans les classements internationaux, les Finlandais sont au top en maths, en sciences et en compréhension écrite. Combien de jours de cours ont-ils chaque année ?	190	170	190	200
En 1962, un rapport intitulé « Fatigue des écoliers français dans le système scolaire actuel », fait grand bruit. Mentir à qui ?	Séguinette Royat	Lionel Jospin	Hubert Montagne	Robert Cebrin et Daniel Soudry
Qui a instauré en 2006 la semaine des quatre jours en primaire ?	Nicolas Sarkozy	François Fillon	Xavier Darcos	Luc Chetail
Quand la semaine d'école était-elle passée de cinq jours à quatre et demi ?	1962	1969	1972	1981
À qui les élèves doivent-ils leurs récréatives ?	Jules Ferry	Charlemagne	Léo Lagrange	De Gaulle
Les écoliers français sont les seuls de l'UE à avoir un jour de repos en semaine. Depuis quand n'est-ce plus le jeudi ?	1969	1972	1981	1983
Que doit-on – notamment – à Olivier Guichard, ministre de l'Éducation de 1969 à 1972 ?	La notation à l'école	Le lait à la récré	La fin des cours le samedi après-midi	La TV scolaire
Dans quelle BD un personnage se lamente-t-il ainsi : « Je ne pourrai jamais m'amuser le dimanche, car je n'arrive pas à oublier que le lendemain je réviserai ? »	Le petit Nicolas	Gaston Lagaffe	Soule et Bill	Calvin et Hobbes
D'après les chronobiologistes, à quelles heures les écoliers ont-ils l'attention dans les chaussettes ?	De 7 h à 8 h30	A 11 h 30	A 8 h 30 et 13 h	A 11 h 30 et 18 h 30
Qui a écrit « le cul de plomb, c'est le vrai péché contre l'esprit », bien avant que Luc Chetail ne lance en 2010 l'opération « cours le matin, sport l'après-midi » dans une centaine de collèges et lycées ?	Voltaire	Nietzsche	Jules Ferry	Lionel Jospin
Depuis Jules Ferry, de combien le temps de présence en classe a-t-il diminué ?	De 20 %	De 30 %	De 35 %	De 50 %
Le ministre de l'Éducation, Vincent Peillon, milite pour un « nouveau calendrier scolaire de +2>2> soit l'allongement sept semaines de travail, deux semaines de vacances. Mais depuis quand cette idée est-elle prônée ?	Depuis 1974	Depuis 20 ans	Depuis 1981	Depuis 30 ans
Qui a tenté en vain de ramener les trois zones de vacances (A, B, C) à deux seulement pour mieux appliquer le calendrier 7-2 ?	Edgar Faure	René Haby	Alain Savary	Lionel Jospin
Dans quel pays européen les élèves ont-ils plus de longues vacances que les jeunes Français ?	Grande-Bretagne	Italie	Allemagne	Espagne
Qui, avant Vincent Peillon, avait le premier déjà jugé bon de rallonger les vacances de la Toussaint ?	Lionel Jospin	Jack Lang	Gilles de Robien	François Fillon


100

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013



**Espérant que ces travaux vous ont intéressé(e).**

**Merci de votre attention**

[www.david-documents.fr](http://www.david-documents.fr)


101

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

L'école de la République  
La massification de l'enseignement  
L'école unique  
La vague néo-libérale

---

### Le système éducatif français

102



---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Le système éducatif – la scolarité

- ✗ La dualité Education – Enseignement scolaire
- ✗ Eduquer : du latin ducere signifie conduire, guider, commander et ex, « hors de » : faire produire (la terre), faire se développer (un être vivant).
- ✗ Enseigner, c'est transmettre à la génération future un corpus de connaissances (savoir et savoir-faire) et de valeurs considérées comme faisant partie d'une culture commune.

103



---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Les bases de l'école républicaine

- ✗ **Au 16<sup>ème</sup> siècle : des collèges pour l'élite, des écoles pour les pauvres**  
...une pédagogie forte et exigeante
- ✗ insistant surtout sur l'accompagnement personnel des élèves
- ✗ sur leur implication et leur expression personnelle, via le théâtre notamment.

C'est aux Jésuites que nous devons notre organisation en « classes » fondées sur l'âge des élèves et la notation (0 à 20).

- ✗ **Au 19<sup>ème</sup> siècle, démocratisation de l'enseignement primaire**  
**La loi Guizot du 23 juin 1833** oblige les communes de plus de 500 habitants à ouvrir une école de garçons (gratuite pour les indigents) et intègre « les salles d'asile » aux écoles primaires. Elle met en place la carrière des instituteurs et crée une école primaire supérieure (EPS : **brevet supérieur**).

104



---

---

---

---

---

---

---

---

## Les lois Ferry : l'école de la République

1881 - 1882

- × **La gratuité** totale de l'enseignement dans les écoles primaires et les salles d'asile.
  - × **L'obligation scolaire** (6 à 13 ans) et **la laïcité des programmes**. L'enseignement peut être délivré dans les écoles publiques ou libres (privées) ou dans les familles. Le certificat d'études primaires est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de onze ans.
  - × **« Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires. »**
  - × **« l'école primaire, obligatoire et laïque »**, organise définitivement l'enseignement primaire et transforme les « salles d'asile » en « écoles maternelles », confirme l'existence d'écoles primaires supérieures et permet la création, en annexe des écoles primaires publiques, de « cours complémentaires » de deux ans.
- Elle organise l'inspection avec ses trois degrés : inspection générale, inspection académique, inspection primaire.**

---

---

---

---

---

---

---

---



### La maison d'école

- × **Trois symboles résument cette œuvre scolaire des débuts de la III<sup>ème</sup> République :**
  - + **de nouveaux programmes** souvent encyclopédiques dont l'objet est de poursuivre l'œuvre d'alphabétisation engagée,
  - + parachever l'unité nationale autour de l'idée républicaine ; la place et l'autorité nouvelle dont jouit l'instituteur, **« ce hussard noir de la République »** selon la formule de Charles Péguy, véritable notable de la commune à côté du maire et du curé ;
  - + **l'école**, comme bâtiment, construite par les municipalités selon des règles nationales bien précises, avec l'aide de l'Etat et des départements, qui s'impose au village au même titre que l'église et la mairie.

---

---

---

---

---

---

---

---

## Massification de l'enseignement.

- × Beaucoup d'élèves quittaient l'école pour la vie active à 14 ans.
- × Aujourd'hui tous les élèves vont au collège unique puis une formation qualifiante (2 à 3 ans) et entrent dans la vie active à 18 ans au plus tôt (83% de la population scolarisée jusqu'à 18 ans).
- × Dans les années 1950 - 70, l'objectif (France en pleine croissance) est de donner au plus grand nombre un enseignement secondaire tout en restant sélectif.
- × Puis, dans les années 70, dans une France en pleine récession, le collège unique (tronc commun jusqu'à 16 ans avant orientation), visait le même objectif tout en maintenant un peu plus longtemps les jeunes hors des chiffres du chômage qui augmentaient de façon alarmante.
- × L'analphabétisme recule pour atteindre un seuil proche de 1% alors que, l'illettrisme avoisine les 20%.

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Massification et démocratisation

	1980-81	1990-91	2000-01	2010-11
Primaire	7396	6953	6535	6664
Secondaire	5136	5709	5614	5353
Supérieur	1194	1717	2160	2318
Total	13727	14379	14309	14336

EducNet

**Effectifs scolarisés**

**Taux de redoublement par CSP**

CSP	1979	1997	2010
Ensemble	14	18	21
Ouvrier	24	28	31
Employé	16	19	22
Prof. Intermédiaire	11	13	15
Enseignant	3	4	5
Cadre	2	3	4
Artisan, commerçant	11	14	17
Agriculteur	12	15	18

\*PCS de la personne de référence du ménage auquel appartient l'élève

Taux de redoublement

109

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### L'école unique

- ✗ Une "école unique" vers 1950 en Europe, avec un enseignement unique jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire.
- ✗ En France le collège unique (Haby - 1975) préserve des paliers d'orientation (4ème de techno.) ou laisse se développer des pratiques (redoublement, classes de niveau, options...) qui, de facto, organisent des scolarités à plusieurs vitesses.
- ✗ Depuis le début des années 2000, se développe la thèse de "l'échec" d'un collège unique.
- ✗ L'idée d'objectifs communs à atteindre pour tous les enfants d'une génération relèverait au mieux de l'utopie, au pire d'une idéologie d'égalisation du niveau par le bas.

110

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### La vague néo-libérale

- ✗ Des éléments convergents des réformes néo-libérales ces dernières années :
  - + La décentralisation,
  - + La différenciation des enseignements au sein de l'école unique
  - + Les dérogations aux périmètres scolaires.
  - + et le libre choix de l'école (publique ou privée).

De l'enseignement pour tous à l'école de chacun ?

111

---

---

---

---

---

---

---

---



La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Le socle commun de compétences et de connaissances  
L'école pourrait tout ?

### Les contenus des enseignements

112



---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Le socle commun de connaissances et de compétences

2005 : ...ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire

**Sept compétences**

- Maîtrise de la langue française ;
- Pratique d'une langue vivante étrangère ;
- Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ;
- Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- Culture humaniste ;
- Compétences sociales et civiques ;
- Autonomie et initiative.

Le socle s'organise en sept compétences.

**Chacune est composée**

- × **de connaissances essentielles,**
- × **de capacités à les utiliser**
- × **et d'attitudes indispensables tout au long de sa vie,** comme l'ouverture aux autres, la curiosité, la créativité, le respect de soi et d'autrui.

113



---

---

---

---

---

---

---

---


La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Évaluation du socle commun

- × À l'école primaire, des **évaluations en CE1 et en CM2** pour mesurer l'acquisition progressive du socle (français et mathématiques).
- × En **troisième** a lieu la **dernière validation des acquis des élèves** pour les sept compétences du socle commun. Depuis 2011, le diplôme national du brevet atteste de la maîtrise du socle.

Le livret de compétences est généralisé à tous les collèges. Il est utilisé dans les écoles primaires depuis 2008. Il permet de suivre l'acquisition par les élèves des compétences et connaissances du socle commun.

114



---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### L'école pourrait tout ?

L'école doit faire face sans cesse à de nouvelles demandes.

- ✖ **Sécurité routière** : Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas "à prendre" mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier.
- ✖ **Les journées commémoratives** : Dans la cadre d'un projet pédagogique, les équipes éducatives sont invitées à associer les élèves aux commémorations et à mettre en œuvre des actions de sensibilisation (lecture de texte, venue d'intervenants extérieurs, projection de film etc...)
- ✖ **Lutte et prévention de l'obésité** : Une éducation nutritionnelle tout au long de la scolarité, la prévention des problèmes de surpoids et d'obésité
- ✖ **Natation scolaire** : savoir nager un élément essentiel de la sécurité des personnes
- ✖ **L'égalité entre les sexes**:
  - + "La construction dès la maternelle d'une éducation qui porte et transmet la culture de l'égalité entre les sexes est un impératif républicain",
  - + Mais comment faire pour lutter efficacement contre les stéréotypes ? Le ministère annonce un programme au primaire "l'abc de l'égalité" qui permettrait un travail sur le genre.



115

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

Concertation et appels à contribution  
Un rapport publié  
Des discussions et des rencontres  
Une loi d'orientation pour l'école

### Refondons l'école de la République



116

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013


### Les groupes de travail

**La réussite scolaire pour tous**  
La priorité donnée à l'école primaire  
La rénovation du collège  
La redéfinition du socle commun  
La prévention du décrochage scolaire  
Le service public de l'orientation  
Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique

**Un système éducatif juste et efficace**  
Une grande ambition pour le numérique  
Une École plus juste pour tous les territoires  
Une gouvernance renouvelée  
L'évaluation de l'École repensée  
Les parents, partenaires de l'École

**Les élèves au cœur de la refondation**  
Des rythmes éducatifs adaptés  
Une école attentive à la santé ...  
Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap  
Un climat scolaire apaisé ...  
La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté

**Des personnels formés et reconnus**  
Une vraie formation initiale et continue  
Des missions redéfinies pour des personnels reconnus  
Une nouvelle évaluation des personnels



117

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013


### Une concertation prolongée

- ✗ [Les rencontres avec les collectivités territoriales, les représentants de l'enseignement privé et les organisations de lycéens](#)
- ✗ [L'actualité sur la rencontre avec les organisations syndicales](#)
- ✗ [L'actualité sur la rencontre avec le collectif des associations partenaires de l'école publique \(CAPE\) et la FCPE](#)

**Avec les collectivités territoriales :**  
Association des maires de France (AMF)  
Association des départements de France (ADF)  
Association des régions de France (ARF)  
Association des maires ruraux de France (AMRF)  
Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)  
Assemblée des communautés de France (ADCF)

**Avec l'enseignement privé :**  
le secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC)  
l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)

**Avec les représentants des lycéens :**  
l'union nationale lycéenne (UNL)  
la fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL)  
l'union nationale inter-universitaire (UNI)



118

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Constats

- ✗ Des résultats qui baissent
- ✗ Des inégalités qui se creusent dans l'École et mettent en danger le projet républicain
- ✗ Une concurrence scolaire exacerbée
- ✗ Une confiance qui s'effrite
- ✗ Un mal-être qui s'installe
- ✗ Une action publique incohérente
- ✗ Une École qui peine à entrer dans le XXIe siècle

- ✗ **Refonder l'École pour refonder la République**
  - + Relever les défis du XXIe siècle
  - + Une véritable politique publique pour l'École
- ✗ **Vers l'École du futur**
  - + La réussite scolaire pour tous
  - + Les élèves au cœur de la refondation
  - + Des personnels formés et reconnus
  - + Un système éducatif efficace et juste.



119

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---


La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Un pacte entre l'École et la Nation

- ✗ Un lieu d'instruction, de formation intellectuelle, de transmission des valeurs, de préparation à la vie sociale et professionnelle
- ✗ Un projet politique singulier, notamment face aux modèles libéraux, qui privilégient le fonctionnement de quasi-marchés éducatifs valorisant davantage l'individu et son employabilité.

L'École doit accompagner les mutations socio-économiques, technologiques et institutionnelles, elle doit aussi sécuriser. Laissant une large place aux initiatives et énergies individuelles et locales, elle doit aussi créer du commun.

**Réaffirmation des valeurs de l'École républicaine, adaptation de ses missions, enrichissement de la palette de ses acteurs et partenaires, évolution de ses instruments et modernisation de ses pratiques professionnelles sont au cœur de la refondation.**



120

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### Préconisations : les défis du XXI<sup>e</sup> siècle

- × Le savoir pour construire son avenir
- × L'école numérique
- × L'École comme lieu de formation civique et éthique
  - + L'École pour instituer le lien civique
  - + Apprendre à vivre ensemble
- × Une pédagogie renouvelée
- × Fluidifier les transitions (EM – EE – Collège)
- × Une école inclusive – acceptant le handicap

Education ← → Instruction



121

---

---

---

---

---

---

---

---

La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### 60 000 postes

**Dans le primaire**

La restauration d'une formation, initiale et continue des enseignants englutira à elle seule 27 000 postes.

- × L'accueil des enfants de moins de 3 ans : 3 000 postes
- × "plus de maîtres que de classes" sur certaines zones où les enfants sont en difficulté dans l'apprentissage de la lecture : 7 000 postes
- × 4 000 postes viendront renflouer les cohortes de remplaçants vidées au fil des ans par les suppressions de postes du gouvernement précédent.
- × 4 000 postes viendront s'y ajouter pour rééquilibrer les injustices dans la répartition traditionnelle des moyens

45 000 postes



122

---

---

---

---

---

---

---

---


La réforme des rythmes scolaires Mars - avril 2013

### 60 000 postes

**Dans le secondaire**

- × L'accueil d'enfants aux niveaux très différents en 6<sup>e</sup> et la réussite pour tous seront servis par les moyens nouveaux : 7 000 postes
- × La lutte contre le décrochage sera traitée en amont dans les établissements : 4 000 postes.
- × S'y ajouteront 3 000 postes destinés à rééquilibrer les injustices relevées par la Cour des comptes.
- × Enfin 6 000 postes seront répartis entre les besoins de la vie scolaire et de l'accueil des élèves handicapés, mais aussi l'amélioration du pilotage des établissements et des services académiques.

20 000 postes



123

---

---

---

---

---

---

---

---